

Réforme du bac: les enjeux du « grand oral »

Cette proposition de nouvelle épreuve concentre les interrogations en raison de ses risques d'élitisme

Le « grand oral » est l'une des pièces maîtresses du rapport Mathiot pour la réforme du bac. Lors de sa remise, mercredi 24 janvier, le ministre de l'éducation nationale a lui-même insisté sur l'intérêt de la proposition: « *L'oral est une compétence que tout le monde doit avoir dans sa vie de citoyen* », a-t-il souligné.

La nouvelle épreuve du « grand oral » portera sur un travail réalisé en première et en terminale, seul ou en groupe, sur un thème convoquant au moins une des deux disciplines choisies par l'élève en « majeure » (une des évolutions proposées). Il est possible qu'une « banque nationale » de thèmes soit mise en place, comme pour les actuels travaux personnels encadrés (TPE). Le jury serait composé de deux enseignants de lycée et d'une personne extérieure.

Clarté des critères d'évaluation

Donner aux jeunes Français de meilleures armes à l'oral est a priori une intention louable, et, pourtant, cette épreuve semble concentrer toutes les interrogations. Il est vrai que le mot fait penser au « grand O » qui sanctionne les cinq années d'études dans les instituts d'études politiques. Il rappelle aussi le grand oral de l'ENA, ou encore la « leçon » à l'oral de l'agrégation. Ces épreuves solennelles sont caractéristiques des filières d'excellence. L'oral ne favorisera-t-il pas les enfants des milieux les plus favorisés, ceux qui ont bénéficié d'un bain culturel permettant l'éloquence, la création de liens entre les disciplines et le recul sur ses propres savoirs? Ou, au contraire, peut-il valoriser ceux qui pèchent à l'écrit, mais se révèlent quand ils parlent? L'enjeu sera d'éviter les écueils, déjà soulevés.

D'abord, il semble qu'il faille nuancer le mythe de l'oral comme épreuve « de la bourgeoisie ». Certes, le baccalauréat – à une époque où il était loin d'être démocratique – a d'abord été une épreuve orale, comme le rappelle l'historien Pierre Albertini, spécialiste de l'école en France. Il faut attendre

l'école de la III^e République pour que se multiplient les épreuves écrites. « *Mais cela ne prouve pas que la bourgeoisie du XIX^e siècle était à l'aise à l'oral* », souligne-t-il, à une époque où l'apprentissage du latin, langue de l'écrit par excellence, prenait le pas sur tout le reste. Ensuite, loin des oraux des grandes écoles, c'est plutôt l'oral sur projet du baccalauréat technologique qui a inspiré le grand oral proposé par Pierre Mathiot.

Pour la sociologue Agnès van Zanten, le grand oral ne saurait cependant échapper à la question des discriminations sociales, qui fait de toute façon partie de l'examen, qu'on le veuille ou non: « *Il y a une tradition française qui veut que certaines épreuves soient en quelque sorte pures, à cause du modèle du concours. Mais les études montrent que les épreuves en principe les plus éloignées des logiques sociales, comme un écrit de mathématiques, rejouent malgré tout ces logiques par le biais des critères d'évaluation utilisés.* »

L'oral pluridisciplinaire renvoie par ailleurs au modèle de « curriculum intégré », qui n'existe quasi pas dans le secondaire en France, où les matières sont cloisonnées et où l'identité disciplinaire des enseignants est forte. L'interdisciplinarité « *peut paraître plus attractive pour les élèves en difficulté* », concède Agnès van Zanten, car elle s'articule autour de problèmes concrets. « *Mais elle demande d'opérer un déplacement intellectuel qui n'est possible que pour les élèves ayant déjà acquis des bases solides.* » La sociologue propose de regarder les résultats, ailleurs en Europe, et notamment en Angle-

terre. « *On sait que contrairement aux intentions, l'introduction d'un curriculum intégré, qui suppose une plus grande autonomie, va plutôt dans le sens des inégalités.* »

A ce titre, la clarté des critères d'évaluation qui seront mis en place si la proposition est retenue est essentielle, car « *l'important, pour les élèves des milieux défavorisés, est que les attentes soient explicites et reposent sur des contenus prévus à l'avance* », rappelle Agnès van Zanten. Plus les critères sont flous, plus le risque de générer des « *critères implicites* » est grand, et c'est dans cet interstice que se développent les inégalités entre candidats.

Réduire les inégalités

Dans ce même souci d'égalité, les syndicats se disent particulièrement vigilants sur les temps de préparation à l'oral, craignant qu'il ne convoque des compétences « *extérieures à l'école* », selon le mot de Claire Guéville, responsable du lycée au SNES-FSU. Citant l'exemple des TPE, la secrétaire générale du SGEN-CFDT, Catherine Nave-Bekhti, fait remarquer que l'oral pluridisciplinaire fait déjà partie des formats d'évaluation au lycée. Autant redoubler d'efforts pour réduire les inégalités face à l'oral, « *qui finiront de toute façon par se voir dans le supérieur* ».

Accompagner l'introduction du grand oral par une formation solide des lycéens est prévu, dans le temps hebdomadaire consacré à « *l'accompagnement, l'orientation et la méthodologie* ». Pierre Mathiot, auteur du rapport, tempère les craintes liées à cette épreuve: « *Il ne s'agit pas de laisser les élèves livrés à eux-mêmes, et le rapport fait de nombreuses propositions en ce sens* ». Il rappelle par ailleurs que, sur un volume horaire de 7 ou 8 heures de discipline majeure en terminale, « *il n'est pas impossible de consacrer un peu de temps à l'oral* ». De même, les écrits de « *majeures* » ayant lieu au retour des vacances de printemps, du temps supplémentaire serait disponible en fin d'année pour préparer le grand oral de juin. ■

« L'important pour les élèves des milieux défavorisés est que les attentes soient explicites »

AGNÈS VAN ZANTEN
sociologue

VIOLAINE MORIN

Trois semaines de concertation avant l'arbitrage du ministre de l'éducation

Les syndicats d'enseignants et de proviseurs restent dans l'expectative

La communauté éducative avait compté les jours jusqu'à la remise, mercredi 24 janvier, du rapport Mathiot pour un bac rénové. Voilà qu'a débuté un nouveau compte à rebours : le 14 février seront présentées, en conseil des ministres, les grandes lignes de la réforme.

Entre-temps, une concertation éclair de trois semaines avec les représentants du monde éducatif est prévue – et ce alors même que l'universitaire Pierre Mathiot a déjà mené une centaine d'auditions. « Rien n'est acté aujourd'hui », a martelé le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, lors d'une conférence de presse organisée mercredi. Rien, si ce n'est, à la rentrée 2018, deux changements présentés comme « minimes » en classe de seconde : un « test de positionnement » en début d'année, portant notamment sur l'expression écrite et orale en français, et une « importance plus forte » donnée à l'orientation.

Le plus difficile reste à faire : sur les modalités de l'instauration du

contrôle continu – enjeu sur lequel tous les projets de réforme antérieurs ont achoppé –, le rapport Mathiot n'a fait qu'ouvrir des pistes. « La balle est dans le camp du ministre », reconnaissent nombre de syndicats, qui attendent d'être reçus, Rue de Grenelle, à compter du 29 janvier. Du côté du SGEN-CFDT, du SE-UNSA comme du SNALC, on reconnaît des « points positifs » qui n'empêchent ni les critiques ni les inquiétudes.

Risque de « diplôme maison »

Pour la fédération Sud Education, on s'oriente vers un « diplôme maison, cassant la valeur nationale du bac ». Le SNES-FSU, majoritaire, continue, lui, d'appeler à la mobilisation : pour ses représentants, le rapport préconise de « faire du lycée une petite université, faisant fi de la maturité des lycéens – notamment des plus défavorisés –, mais aussi de l'organisation pratique des établissements ».

M. Blanquer joue la prudence concernant le lycée, qui serait radicalement transformé si l'on sui-

vait le rapport Mathiot (disparition des filières L, S et ES, organisation par semestres...); le ministre a annoncé la saisine du Conseil supérieur des programmes pour tenir compte des remarques émises par les associations disciplinaires. Une réforme passant par les contenus plutôt que par le cadre, comme lui enjoint le syndicat de chefs d'établissement SNPEN-UNSA? Tout en saluant, sur le baccalauréat, une « bonne base de travail », ces proviseurs plaident en faveur de « simples ajustements » au lycée. « Des polémiques autour de modifications organisationnelles ou des grilles horaires n'alimenteraient aucun progrès », assurent-ils.

Si elle est menée à terme, la réforme interviendra quasiment en parallèle de celle sur l'entrée à l'université, portée par la ministre Frédérique Vidal. Sa mise en œuvre, progressive, concernera la seconde en septembre, la première à la rentrée 2019 et la terminale en 2020. ■

MATTEA BATTAGLIA